PLAN D'ACTION FINANCIER

Bien avant la retraite

Quand	Démarche	Ressource
Dès que possible	Demander un extrait de son compte individuel	www.avs-ai.ch
	Réaliser une recherche de ses avoirs LPP	www.sfbvg.ch
	Définir sa date idéale de retraite et les différentes options de départs (retraite partielle, anticipation, retrait du capital, etc). Quels seront mes ressources ? comment pourrais-je utiliser et consommer ma fortune ? quelles sont les pistes d'optimisation actuelles pour atteindre mes objectifs ?	Le cas échéant, conseiller financier (attention à sa neutralité)
Au plus tard 5 ans avant	Planifier la sortie de ses capitaux de prévoyance (3e pilier et LPP)	Simulateurs d'impôts sur les site cantonaux
	(re)demander une simulation de sa rente AVS et LPP	www.avs-ai.ch contacter votre caisse LPP
	Etablir son budget de retraite et veiller à son équilibre	

Peu avant la retraite

Quand	Démarche	Ressource
Selon délai de votre caisse	Si souhaité, demander son capital LPP. *Signature du conjoint nécessaire et parfois authentifiée, récolte des documents demandés.*	Vérifier délai dans le règlement de prévoyance
Décembre précédent	adapter les acomptes d'impôts	Site cantonal
3 à 6 mois avant	Donner son congé à son employeur	
	Déposer sa demande de rente de vieillesse (même en cas d'ajournement)	www.avs-ai.ch

Après la retraite

Quand	Démarche	Ressource
Mois de la retraite	Evaluer son droit aux subsides à l'assurance maladie	Site cantonal
	Le cas échéant, s'affilier en qualité de personne sans activité lucrative *(janvier de l'année suivante si déjà suffisamment cotisé pour l'année)*	Caisse AVS du dernier employeur
1 mois après	Intégrer l'assurance accident dans votre la LAMal	Site de votre assurance Contact téléphonique
Dans les 6 mois après	Évaluer son droit aux prestations complémentaires. En cas de droit diminuer sa franchise à 300 francs dès que possible.	www.avs-ai.ch Pro Senectuter Info Senior VD
Tout le temps	Profitez !	

©Delegis Sàrl